



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° : 2002-MC-1389

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 443557

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Ditem Explorations inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la Loi sur les valeurs mobilières, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 3 mai 2002.

Le 6 mai 2002

Date du visa

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Le chef de service du financement des
sociétés

/jg